ARCHITECTURE
EN CHAMPAGNE

Infos pour le propriétaire de la loge de vigne.*

**appelé « viticulteur » dans ce document pour plus de facilité.*

Suite aux quatre premières éditions Architecture en Champagne, la communauté d'Agglomération Châlons en Champagne, maître d'ouvrage, et la Maison de l'Architecture de Champagne Ardenne, en attendant la création de la nouvelle gouvernance lancent la «5e édition » du 19 avril au 1er mai 2024. L'objectif est de concevoir, fabriquer et installer dans les vignes des loges, qui participeront à valoriser le travail du vigneron, le paysage, en particulier grâce à l'œnotourisme.

PARCELLE ET CONDITIONS DE LA FUTURE CONSTRUCTION

- L'emplacement de la future loge doit être situé dans les vignes : dans une propriété, entre deux propriétés, à l'occasion d'un élargissement de chemin ou au bord d'une vigne.
- L'accès à la propriété doit pouvoir se faire sur un chemin carrossable par une camionnette ou un tracteur afin de faciliter la livraison de la loge.
- Le candidat viticulteur doit être propriétaire de la parcelle ou avoir l'autorisation du propriétaire.
- Châlons Agglo est propriétaire de la loge jusqu'à la signature de l'acte de cession, après installation définitive dans les vignes ; une convention de partenariat avec Châlons Agglo engage le futur propriétaire à une participation financière à hauteur de 3 000€ minimum.

LOGE ET ENGAGEMENT DU FUTUR PROPRIÉTAIRE

- Le viticulteur est invité à exprimer ses besoins, ses envies, ses idées régulièrement, afin que les participants inventent au mieux la future loge, participant au projet oenotouristique du viticulteur.
- Le viticulteur s'engage à fournir des matériaux de son exploitation, de son territoire ou de ses partenaires… pouvant être recyclés et réutilisés dans le projet architectural : bois, métal, ou autres matériaux bruts ou naturels…comme du bois de structure ou d'habillage, des plaques de métal, du grillage, des matériaux ou objets issus de l'exploitation viticole : pupitres de chêne, cuves, paniers, caisses, pressoirs…

Le viticulteur s'engage à être présent :

- Le 20 avril matin sur sa parcelle (présentation de son terroir, de son travail, de son projet de loge ; accueil de l'équipe d'étudiants travaillant sur sa loge)
- Le lundi 22 avril à 14h aux ateliers à Châlons pour la présentation des projets des étudiants (plans et maquettes) afin d'échanger, critiquer avec l'équipe.
- Entre le 23 avril et le 28 avril , implanter les fondations et/ou assises de la future loge selon les plans de l'équipe de participants : pieux en bois, terrassements ou pierres...
- Le lundi 29 avril à 10h30 aux ateliers à Châlons pour la présentation des loges construites en atelier
- Le 29 avril après-midi pour l'enlèvement de la loge sur la parcelle : remorque ou camion pour le chargement et le transport de la loge...
- Le 30 avril pour l'accueil, l'installation de la loge sur la parcelle, en support technique pour l'équipe des étudiants : fourniture d'électricité sur la parcelle, petit matériel, manitou ou autre engin de levage, ressources humaines...
- Le 30 avril journée, soir et nuit : accueil, repas de midi et du soir, et hébergement pour la nuit du 30 avril au 1er mail (7 personnes maxi), possibilité de regroupement entre deux équipes sur un même lieu si besoin.
- Le 1er mai : finitions, possibilité d'inaugurer la loge le matin ou de faire un moment festif avec l'équipe avant leur départ...

Sans obligation : possibilité de venir à d'autres moments à l'atelier entre le 19 avril et le 29 avril 2024.
Invitation à l'inauguration le 19 avril au soir.

OENOTOURISME ET VALORISATION DE LA LOGE

- Châlons Agglo s'engage à assurer la publicité et la promotion de la 5e édition Architecture en Champagne en citant et mettant en avant les terroirs et les futurs propriétaires des loges 2024 : relations presse, communication via site internet, réseaux sociaux...
- Avec les partenaires (Conseil départemental, mission Unesco, Comité Champagne...) Châlons Agglo aidera à la mise en place du projet oenotouristique de la loge : mise en relation avec de futurs partenaires (office du tourisme, ADT, société de tourisme viticole...), signalétique départementale ou communale, visibilité et promotion des loges avec référencement (sites internet de l'ensemble des partenaires, géolocalisation,...)
- Châlons Agglo s'engage à fournir photos, descriptions, vidéos... libres de droit, pour la promotion de la loge par son propriétaire.
- Les participants et partenaires seront formés et attentifs au projet oenotouristique de la loge future, permettant une réelle identité oenotouristique, s'inscrivant dans le projet global et collectif du label Unesco.
- Les participants (fourniture du contenu) et Châlons Agglo (conception graphique et impression) s'engagent à fournir les panneaux d'informations à installer par le viticulteur sur le site de la loge.
- Le viticulteur s'engage à assurer la maintenance de la loge dans le respect du projet et à contracter une assurance couvrant les risques tels que notamment les vols, dégradations, inondations, incendies...
- Le viticulteur s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour accueillir les visiteurs.

Une convention de partenariat sera signée avant le démarrage des universités d'été, précisant les engagements réciproques et la cession de propriété.

imagine CHÂLONS